



E-mail : africatime2050@gmail.com - Directeur de publication : Serge KODJO-KOASSI



COOPÉRATION

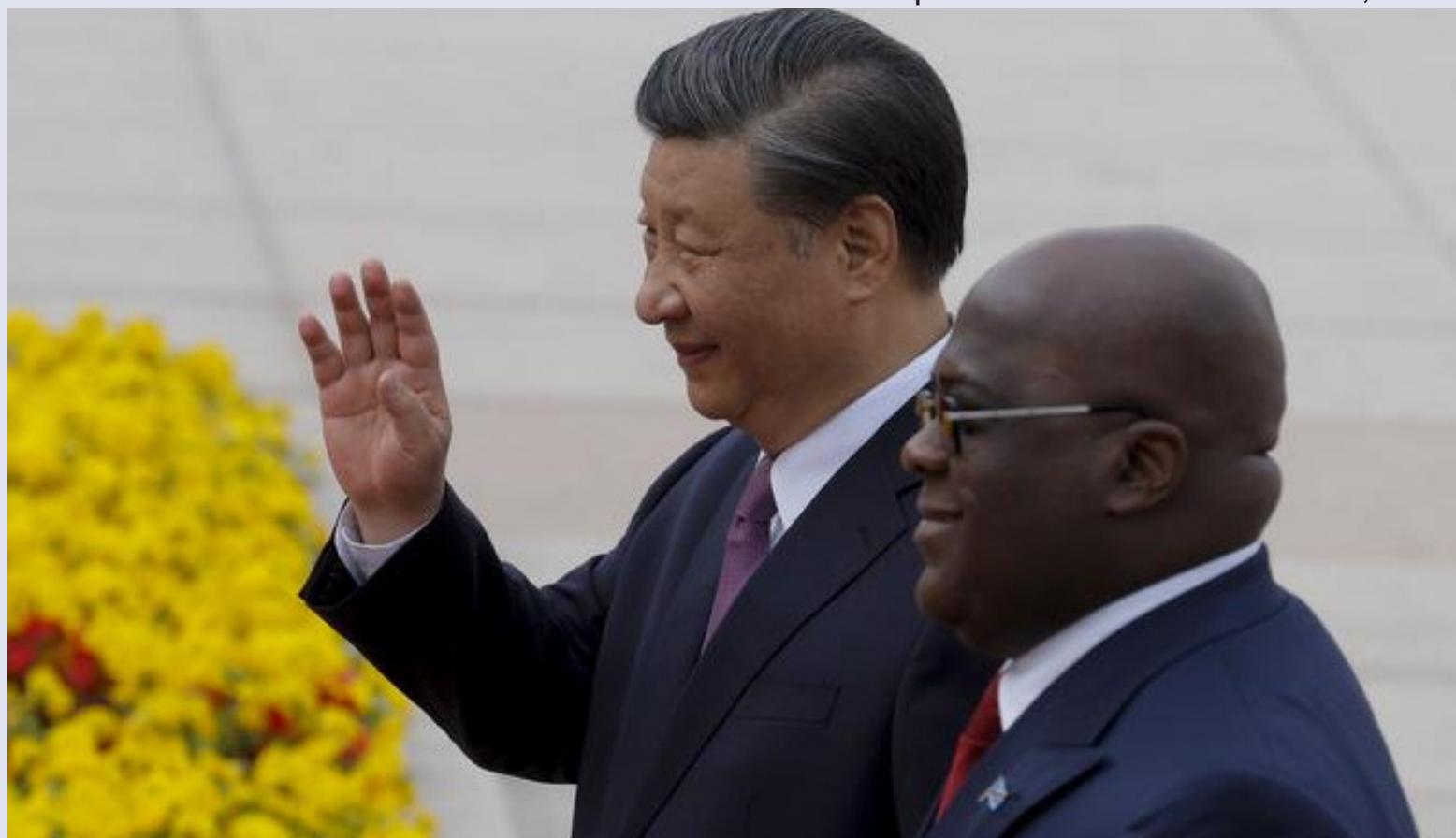
Le gouvernement Tshisekedi renégocie un important contrat minier avec la Chine

A la veille de la réinvestiture du chef de l'État, après huit mois d'après discussions avec les opérateurs du Groupement des entreprises chinoises (GEC), le gouvernement de Kinshasa, qui dénonçait un accord minier déséquilibré passé en 2008, a réussi à arracher la révision à la hausse de l'enveloppe dévolue aux infrastructures. Les deux parties ont convenu d'attribuer 55% des bénéfices à la partie

L'ex-président Kabila avait négocié avec le consortium Chinois un contrat sous forme de troc : cobalt et cuivre contre la construction d'infrastructures. Mais ce "*contrat du siècle*" a finalement été renégocié sous l'impulsion de l'actuel président Félix Tshisekedi.

Tout commence en sep-

duction minière. De plus, deux entreprises chinoises, la SINOHYDRO et la CREC (China Railway Engineering) devaient réaliser des travaux d'infrastructures – 3500 km de routes, autant de kilomètres de chemins de fer, des infrastructures de voiries surtout à Kinshasa, 31 hôpitaux de 150 lits et 145 centres de santé – pour une valeur estimée à 6,5



congolaise et 45% à la partie chinoise, a appris l'agence congolaise de presse (ACP, officielle) de sources officielles le Lundi 5 Février 2024.

tembre 2007, lorsque le gouvernement Kabila négocie l'octroi d'un prêt de la banque chinoise EXIM Bank d'un montant de 8,5 milliards de dollars. L'accord prévoyait l'octroi d'un prêt de deux milliards de dollars lié à la modernisation de l'appareil de pro-

milliards de dollars. Ce prêt, dont le but était de promouvoir l'exploitation du secteur minier, a été complété, au début de 2008, par un prêt additionnel de 5 milliards de dollars. Ensemble, ces prêts ont été titrisés en donnant à la Chine accès aux 14 mil-

liards de dollars de réserves de cuivre et de cobalt. Cette aide a été liée à un programme d'investissement consistant à confier l'exploitation de ces ressources à la SICOMINES, appartenant à des sociétés d'État chinoises (68 %) et congolaises (32 %).

Au début de 2009, le FMI a tenté de bloquer cet investissement, faisant valoir que la RDC ne pouvait pas conclure de nouvel arrangement avec un créancier préférentiel privilégié alors qu'elle doit encore à des créanciers Occidentaux 11,5 milliards de dollars. Le gouvernement de la RDC et les investisseurs chinois ont cependant réaffirmé, en mars 2009, leur détermination à réaliser ce grand investissement. Cependant, le « contrat du siècle » a été réévalué. Dorénavant, seuls 3 milliards de dollars sont octroyés au secteur minier et 6 milliards pour le domaine des infrastructures. Ce qui en fait toujours le plus grand contrat de coopération et de partenariat économique bilatérale de la Chine en Afrique.

S'il se démarque par son montant exceptionnel, il est particulier à bien d'autres égards. L'aide, le commerce et les investissements sont si étroitement liés qu'on ne peut dire quelles composantes de

l'interaction chinoise avec la RDC peuvent être classées comme de l'aide et lesquelles peuvent être considérées comme de l'investissement étranger direct (IED).

La RDC n'offrant que peu de garantie de remboursement de la dette contractée, la Chine a accepté la mise en place d'un contrat de troc. Ce sont les bénéfices futurs de la SICOMINES, la joint-venture minière sino-congolaise, qui seront utilisés pour rembourser les travaux d'infrastructures. Une fois la dette effacée, le résultat sera partagé selon les parts de chaque contractant dans la joint-venture (2/3 pour la Chine, 1/3 pour la partie congolaise).

Le directeur de cabinet adjoint du président Félix Tshisekedi explique que dans le partage, l'Etat congolais percevra 32,4% d'un milliard de dollars de bénéfice à produire par la société conjointe SICOMINES. Il faut ajouter aussi plus de 21% que la société d'Etat, la Générale des carrières et des mines (Gécamines) se fera payer par an. Et pour faire le total de 55%, une taxe sur le chiffre d'affaires de 1,5% sera prélevée sur la SICOMINES. La partie chinoise s'en sortira avec 45%, a précisé M. Wameso.

Bien plus la Chine, à travers ce contrat, a développé les conditions d'un libéralisme unilatéral à travers lequel elle s'accorde tous les priviléges. L'article 6 du contrat accorde ainsi aux Chinois « *l'exonération totale de tous les impôts, droits, taxes, douanes, redevances directs ou indirects, à l'intérieur ou à l'import et l'export, payables en RDC.* » C'est bien vite oublié, côté congolais, qu'à l'époque du pic de production de la GECA-MINES, la taxation de son activité représentait 50 % des recettes de l'Etat.

Ce que beaucoup appellent donc « *contrat du siècle* » en RDC semble n'être qu'un nouvel épisode impulsé par les bailleurs de fonds internationaux pour qui la présence chinoise dans ce pays et son investissement croissant dans le secteur minier commençaient à devenir une véritable menace.

Par Constant ANGOUDJO

CHINOIS ET OCCIDENTAUX EN GUERRE POUR LE CONTROLE DU SECTEUR MINIER CONGOLAIS



La République Démocratique du Congo est l'objet d'une guerre économique majeure entre pays occidentaux, ex-puissances colonisatrices, et la Chine, nouveau leader des investissements du secteur dans le pays.

Selon la Chambre Congolaise des Mines, les investisseurs chinois contrôlent environ 70 % du secteur minier de la RDC. La RDC possède d'importants gisements d'or et fut le troisième plus grand producteur de diamants industriels en 2019, contribuant à environ 21 % de la production mondiale.

De l'avis de Neal Froneman (photo), PDG du groupe sud-africain de métaux du groupe de platine et d'or Sibanye-Stillwater, pour devenir un partenaire privilégié des États africains, les gouvernements occidentaux « doivent faire beaucoup de ce que les Chinois ont fait en matière de construction d'infrastructures et d'aide aux entreprises ».

Cette sortie relayée lundi 5 février 2024 par Reuters, intervient alors que l'Union européenne et les États-Unis multiplient les initiatives en faveur du secteur minier africain. Parmi ces projets, on retrouve les investissements pour le développement du

corridor de Lobito afin de favoriser les exportations zambiennes et congolaises de cuivre et cobalt, la construction d'une usine de production de nickel de qualité et de batterie en Tanzanie, ou encore le soutien au développement d'une unité locale pour les matériaux de batteries électriques entre la RDC et la Zambie.

Au-delà de ces projets qui visent la concurrence loyale, les pays occidentaux multiplient les mesures contraignantes devant renforcer leur présence et leur contrôle du secteur minier congolais.

Ainsi le président de la sous-commission Afrique de

la chambre des Représentants des États-Unis, John James, a présenté, le 11 juillet 2023, un projet de loi exigeant la mise en place d'une stratégie nationale pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement en minerais critiques présent en République démocratique du Congo (RDC).

Face à ce que Washington considère comme la mainmise chinoise sur la chaîne d'appriovisement des minerais critiques dans le monde et en particulier en RDC, cette loi a pour ambition de combler ce retard stratégique des États-Unis vis-à-vis de la Chine, son « *adversaire stratégique numéro un* ». À la lecture de ce projet de loi, la RDC peut éventuellement devenir un lieu d'affrontements commerciaux brutaux entre les deux puissances.

Le projet de loi débute par un certain nombre de constats, notamment le fait que « la RDC dispose des réserves mondiales de minéraux de terres rares et autres minéraux critiques, y compris les gisements de cuivre, de cobalt, de lithium, de niobium, de germanium et de tantale » sans compter qu'elle est le premier producteur et exportateur de cobalt et le deuxième en ce qui concerne le cuivre. En parallèle, ce projet de loi reconnaît également que la République populaire de Chine (RPC) a un quasi-monopole du secteur minier du cobalt en RDC du fait que

15 de ses 19 mines de cobalt sont détenues ou financées par la Chine qui, en plus, raffine 80% du cobalt mondial et 60% du lithium. Sur le plan interne, ce projet de loi indique que l'Agence Nationale Américaine en charge de la Sécurité Routière nous renseigne que les coûts des technologies nécessaires pour que les fabricants automobiles atteignent leurs objectifs industriels pourraient augmenter de 90 milliards USD et que le coût des véhicules neufs pourrait, par conséquent, augmenter de plus de 1000 USD en moyenne pour les citoyens américains.

Sachant qu'environ 30% des véhicules qui seront vendus dans le monde d'ici 2030 seront électriques, ce constat démontre que les États-Unis confirment, via cette loi, qu'une grande partie leurs industries automobiles est grandement dépendante de la Chine via le contrôle que celle-ci exerce sur la chaîne d'approvisionnement des minerais critiques, notamment en RDC.

En votant cette loi, les parlementaires Etatsuniens considèrent que l'absence de contrôle de la RDC est une menace à l'indépendance énergétique et militaire des Etats-Unis du fait que la Chine profite du chaos généralisé découlant de la déstabilisation en RDC pour contrôler la quasi-entièreté de la chaîne d'approvisionnement des minerais critiques présent dans ce

pays. Dès lors, le contrôle de la RDC devient un facteur favorable à la sécurité des États-Unis.

Ainsi selon des experts cette loi implique que l'administration américaine devra élaborer une stratégie qui consiste globalement à obtenir des informations à jour sur l'existence, l'exploitation et la commercialisation des minerais critiques en RDC ainsi que des moyens de sécurisation leurs chaînes d'approvisionnement au profit de l'économie américaine. Le but ici, pour les Etats-Unis, est d'obtenir le maximum d'informations possibles pour pouvoir agir de manière efficace face à ce qu'ils considèrent comme la menace chinoise en RDC. Une telle perspective ne saura faire de ce pays qu'un espace de prédation internationale avec perte de la souveraineté de l'Etat Congolais. Cette situation que certains experts de la géopolitique néo-libérale nomment : la doctrine de « *l'équilibre géostratégiques des puissances* ».

Certainement est-ce le bon moment pour la classe politique congolaise de se souvenir de cette sagesse de Patrice Emery Lumumba : « *Le Kongo n'est pas grand mais exige de nous de la grandeur* ».

Par Constant ANGOUDJO